# 23

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

#### **DELIBERATION DU COMITE**

## du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure SÉANCE DU 03 Novembre 2025

| NOMBRE DE MEMBRES |
|-------------------|
|-------------------|

Afférents au comité syndical: 16
En exercice: 16
Présents: 9
Absents: 7
Procuration: 0
Qui ont pris part à la
délibération: 9

L'an 2025, le 03 novembre 2025, à 8 H 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq.

<u>Présents</u>: Mrs Jean MOUNIQ, André MIR, Jean-Michel ISOART, Jean PAUCIS, André DUBAN, Jean-Michel MARIA, Michel TRESALLET, Louis RICARD, Mme Nathalie ALBERT

Absents excusés : Jacques SALAT

<u>Absents</u>: Didier BRUN, Alain PENEVEYRE, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Lucien FERRAS, FOURCADE LAVIGNE Dominique

#### Date de la convocation :

21/10/2025

A été désigné secrétaire de séance : Mr Jean-Michel ISOART

## Date d'affichage:

21/10/2025

## Objet de la délibération :

Modernisation de l'Aquascope.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que, conformément à la délibération du 22 juillet 2025, une consultation a été menée en vue d'engager une rénovation complète et un renouvellement des outils pédagogiques de l'Aquascope, crée en 1996.

Monsieur le Président donne lecture du rapport détaillant les résultats de la consultation des entreprises.

Le résultat de cette consultation est le suivant :

| Poste de dépenses             | Description détaillée   | Montant<br>(HT)          |
|-------------------------------|---|--------------------------|
| Rénovation des locaux         | Rénovation sols, murs et plafonds.<br>Devis (DPR) Rénovation sols, murs et plafonds : 14 000 €.   | 14 000 €                 |
| Sécurité et normes            | Mise aux normes de l'installation électrique et mise aux normes d'accessibilité des WC. Devis (PC2V) Mise aux normes WC PMR : 5 129 €. Devis (SPIE) Mise aux normes électriques : 8 333 €.  | 13 462 €                 |
| Outil pédagogique<br>central  | Réactualisation de la maquette didactique de la station : modernisation des mécanismes, rénovation de l'habillage, mise aux normes électriques et scénographiques.  Devis (IDvolution) Réactualisation maquette : 25 074 €.  Devis (ANT) Rénovation habillage maquette : 3 975 €. | 29 049 €                 |
| Innovation<br>numérique       | Création d'un jeu interactif pédagogique et environnemental sur écran tactile (ex : les étapes du traitement, le cycle de l'eau, la biodiversité).  Devis (So'Happy) 17 000 €.  | 17 000 €                 |
| Equipements<br>technologiques | Acquisition de matériel informatique et d'un écran de visioconférence pour ateliers en présentiel à distance.  Devis (Anthea) Matériel informatique : 13 186 €.  Devis (Anthea) Ecran de visioconférence : 4 170 €.   | 17 356 €                 |
| Mobilier                      | Mobilier de bureau et d'accueil, adapté à l'activité pédagogique.  Devis (BSM Technibureau): 3 75665-256501057-20251103-Del-2025  | 3 758 €                  |
|                               | Coût total de l'opération Date de réception préfecture : 03/11/   | <sup>2025</sup> 94 625 € |

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Délibération N° 13-11-2025

#### Considérant:

- que les devis présentés représentent la meilleure offre au regard du coût et de la qualité des prestations attendues,
- cette opération revêt un caractère d'intérêt général et s'inscrit pleinement dans la mission d'éducation à l'environnement et de sensibilisation des citoyens à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- le syndicat sollicite l'aide financière de partenaires pour réaliser ce projet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le choix des entreprises retenues pour la modernisation de l'Aquascope.
- Autorise Monsieur le Président à signer les devis afférents pour un montant total de 94 625 € HT.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès des organismes suivants :
  - L'Etat;
  - La Région Occitanie;
  - Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ;
  - L'Agence de l'Eau Adour Garonne.

et suivant les bases du plan de financement ci-après :

| PLAN DE FINANCEMENT  |                                    |                                |                                  |                      |  |  |
|--|------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|----------------------|--|--|
| Organisme financeur  | Montant<br>de<br>l'opération<br>HT | Masse<br>subventionnable<br>HT | Taux de participation financière | Montant<br>sollicité |  |  |
| Agence de l'Eau Adour<br>Garonne   |                                    | 94 625 €                       | 20 %                             | 18 925,00 €          |  |  |
| Etat – DETR/FNADT  |                                    | 94 625 €                       | 20 %                             | 18 925,00 €          |  |  |
| Région Occitanie – Soutien<br>à création d'outils<br>pédagogique, support<br>d'éducation à<br>l'environnement et au<br>développement durable |                                    | 94 625 €                       | 20 %                             | 18 925,00 €          |  |  |
| Conseil Départemental<br>des Hautes- Pyrénées –<br>Fonds départemental de<br>l'environnement   |                                    | 94 625 €                       | 20 %                             | 18 925,00 €          |  |  |
| Autofinancement<br>SIAHVA  |                                    | 94 625 €                       | 20 %                             | 18 925,00 €          |  |  |
| Coût total global du projet  | 94 625 €                           | 94 625 €                       | 100 %                            | 94 625,00 €          |  |  |

- **Sollicite** l'accord des organismes financiers pour commencer les travaux avant l'attribution définitive des subventions.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération, notamment en matière d'engagement des dépenses et de signature de tous les documents administratifs et financiers.

  Accusé de réception en préfecture 065-256501057-20251103-Del-2025-C013-DE Date de réception préfecture : 03/11/2025

Les sommes sont prévues au budget primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président Jean MOUNIQ Le Secrétaire Jean-Michel ISOART

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet 65170 VIELLE-AURE

2